



La police rurale



Le service à la population « Tranquillité Vacances », en relation avec la gendarmerie de Chasse sur Rhône est toujours d'actualité. Vous pouvez demander la surveillance de votre habitation pendant vos congés en vous inscrivant auprès de notre policier municipal Monsieur Loïc AUBRY, en mairie.

Quelques conseils pour prévenir les cambriolages

- Le cambrioleur choisit des cibles faciles ;
 - Il se renseigne sur vos habitudes ;
 - Il recherche et profite des failles de votre protection.
- Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps qu'il passe à vaincre vos défenses !*

Prévenir, c'est est :

- Fermer toutes les portes et les fenêtres même pour une absence de courte durée ;
- Ne pas cacher les clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs ;
- N'inscrire ni nom, ni adresse sur ses trousseaux de clés ;
- Ne pas laisser la clé sur ou dans un véhicule ;
- Conserver cette clé en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation ;
- Ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables ;
- Ne pas laisser dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chèques...
- Photographier vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos petits objets

d'art... ;

- Conserver les factures ;
- Renforcer la protection de votre domicile ;
- Poser sur les ouvrants les plus accessibles et non munis de volets ou de persiennes des grilles ou des barreaux pleins, acier ;
- Changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de clés, surtout si c'est accompagné de la perte ou du vol de documents où figure votre adresse.

En cas de cambriolage :

- Laissez les lieux en état ;
- Ne touchez à rien ;
- Prévenez sans délai la gendarmerie ou la police (appel au 17) ;
- Dressez un inventaire des objets dérobés et apportez le lors de votre dépôt de plainte ;
- Prévenez votre assureur.

Mairie

Accueil au public :

le lundi et le vendredi de 10h30 à 12h et de 15h à 18h30.
le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.
Secrétariat joignable tous les jours par téléphone au 04.74.85.15.24.
Adresse internet : maire@seyssuel.fr
Site internet : www.seyssuel.fr

Bibliothèque



Le conseil municipal a signé une convention afin que les administrés seyssuellois puissent fréquenter la bibliothèque municipale de Chuzelles. Les conditions d'accès sont les mêmes pour les habitants de Seyssuel et de Chuzelles. Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à la commission bibliothèque en contactant la mairie de Chuzelles

Bibliothèque municipale
4, Place des écoles Chuzelles
04.74.57.78.13

Horaires d'ouverture :

lundi : 16h30 - 19h00
mercredi : 16h30 - 19h00
vendredi : 16h30 - 19h00

Etat Civil 2010

Naissances

GINET Romane Jeanne Thérèse - 13 janvier
GOUDMANN Lilwenn Anne-Marie - 7 février
SALVATORI Robin - 21 février
PION Raphaël Georges Marius - 1 mars
GUILLER Déborah Lorelei Lizzy - 17 mars
CURTY Hélène - 23 mars

Baptême Civil

LE FRAPPER Sélène Cassandre Élodie - 23 mai

Mariages

MELICA Sylvain Michel
CARRET Maryline - 3 avril
BOISSON Alexis
BONNEFOY Laurianne - 22 mai
MERLIN Marc
MARTINO Annick - 22 mai

Décès

LOCATELLI Jean-Louis - 13 mars
BOULLERAY Chantal - 23 mars

Le mot du Maire



Comme prévu, voici le numéro 3 du flash infos de notre commune. Le projet de Seyssuel concernant l'aménagement du village avance conformément aux échéances envisagées et à ma profession de foi. Le permis de construire pour les logements rue de l'Abbé Peyssonneau a été signé pour 8 maisons en tenant compte de

l'avis de la population qui souhaitait voir diminuer le nombre de constructions.

Pour les bâtiments situés en face de la mairie le permis est en cours d'instruction et sera signé très prochainement.

Notre projet est en parfaite conformité avec le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT), le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) et le projet d'orientation qui a servi à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est également approuvé et soutenu par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV).

Que ce projet suscite des critiques, cela fait partie du jeu démocratique, même au niveau de notre commune et je me suis déjà exprimé à ce sujet. Néanmoins, que des moyens de pression soient utilisés pour faire augmenter artificiellement le nombre d'opposants, renvoie de telles pratiques à des époques révolues et archaïques... D'ailleurs, de nombreux Seyssuellois sont venus spontanément condamner ces agissements et témoigner auprès de l'équipe municipale de leur soutien.

Les récents aménagements des espaces verts témoignent de la première phase de l'embellissement de notre village. Dans le but de poursuivre dans cette dynamique, nous avons fait appel à un cabinet d'urbaniste-paysagiste pour finaliser les plans de circulation et de stationnement ainsi que l'aménagement des espaces verts autour de l'église et derrière les écoles.

Pour se mettre en conformité avec les normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'importants travaux d'agrandissement et de rénovation au sein de la mairie ont débuté. Dans le cadre du développement durable, ces travaux permettront des économies d'énergie et un accueil du public plus fonctionnel. D'autre part, les conditions de travail du personnel seront améliorées. Ce chantier durera environ un an et nous limiterons, dans la mesure du possible, les gênes occasionnées pour le personnel et les administrés.

La municipalité a créé deux emplois « CAE » au secrétariat et aux services techniques qui permettent à des jeunes à la recherche d'emploi d'obtenir une première expérience professionnelle. La rentrée scolaire prochaine pourrait être délicate à l'école élémentaire avec la fermeture d'une classe. L'ensemble des intéressés : parents d'élèves, enseignants, municipalité maintient leur mobilisation pour éviter cette fermeture car les futures constructions permettront d'augmenter le nombre d'élèves. Pour nous appuyer dans nos démarches, nous avons l'assurance du soutien de notre député Monsieur Jacques Remiller. J'ai bien conscience que ces projets ne plaisent pas à tous mais, avec le conseil municipal, nous avons à cœur de travailler dans l'intérêt de Seyssuel et de ses habitants. Nous regardons devant nous et notre énergie est au service de tous les Seyssuellois.

Je donne rendez-vous à toute la population pour la première fête du village qui aura lieu le samedi 3 juillet. Je vous invite à l'apéritif à partir de 11h30 sur la place du village.

Une commission du Conseil Municipal vous parle...



Les membres de la commission Finances sont : Odile Maret, Thibault Cottalorda, Nathalie Hadrot, Nathalie Avallet et Pascal Fougère. Cette commission s'occupe de tout ce qui est en rapport avec les finances de la commune, en relation constante avec la Trésorerie de Vienne. Elle prépare le budget de la commune en collaboration avec

les différentes commissions du conseil municipal (bâtiments communaux, associations, écoles, environnement, urbanisme, communication).

Elle vérifie les recettes et les dépenses que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

Vous trouverez en page 2 le budget 2010 de la commune de Seyssuel.

ADSL: Où en sommes-nous ?



Asatis a débuté les travaux mi-avril pour obtenir l'ADSL à Seyssuel. Une antenne a été installée à la CAPV à Vienne ainsi que deux antennes relais: une à Notre Dame de Pipet et l'autre sur les hauteurs de Loire sur Rhône. Ensuite, des tests vont être effectués et, début juin, débutera la commercialisation.

Le service commercial contactera les personnes qui se sont inscrites pour finaliser l'inscription. Vous pouvez joindre ce service au numéro suivant : 0811.955.910 (au prix d'un appel local).

Fête du village

Samedi 3 juillet à partir de 14 h une quinzaine d'associations et la municipalité se mobilisent pour des animations au centre du village. Pour vous restaurer, vous trouverez sur place buvette et crêpes. Un repas sera proposé sur réservation (prix: 10 euros). Une soirée guinguette offerte par la municipalité sur la place du vil-

lage terminera la journée. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres au mois de juin.

Un moment joyeux et convivial où les différentes générations de seyssuellois pourront se retrouver !

Agenda juin-juillet



juin

- Mercredi 9 :** Inscriptions FOS
- Mercredi 16 :** Auditions de l'Ecole de Musique
- Vendredi 18 :** Fêtes des écoles
- Samedi 19 - Dimanche 20 :** FOS Tournoi et Festifoot
- Samedi 19 :** Fête de la musique
- Lundi 21 :** Don du sang
- Jeu 24 :** Portes ouvertes MJC
- Vendredi 25 :** Fête des parents École Maternelle
- Vendredi 25 :** Fête du Judo
- Vendredi 25 :** Assemblée Générale du FOS
- Samedi 26 :** Voyage St-Vincent
- Mardi 29 :** Pétanque Journées Handicapés

juillet

- Samedi 3 :** Journée Festive du village et Soirée Guinguette
- Samedi 10 - Dimanche 11 :** PQS TEAM Jeux en réseau

Dépôt légal : juin 2010



Budget 2010

Le mercredi 24 mars, le Conseil Municipal a voté le budget 2010 de la commune : environ 3 millions d'euros

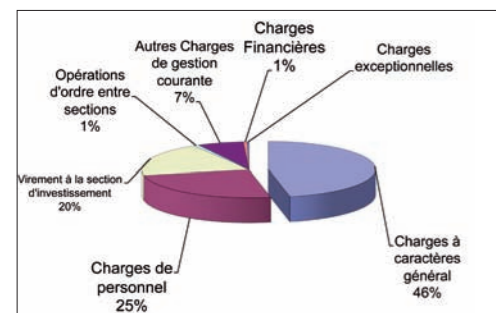
Le budget d'une commune est divisé en deux parties qui doivent, chacune, être équilibrée : le fonctionnement et l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses courantes de la commune. Elles servent pour les salaires du personnel com-

munal, au fonctionnement de la mairie, à l'entretien des bâtiments communaux. Une partie est consacrée aux écoles, aux associations et à la sécurité.

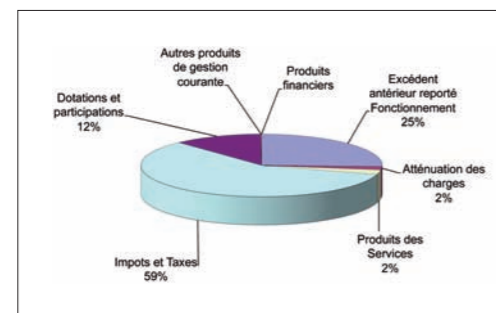
Les dépenses d'investissement financent les gros travaux, les achats importants.

Fonctionnement : 1,7 million d'euros



Dépenses de fonctionnement

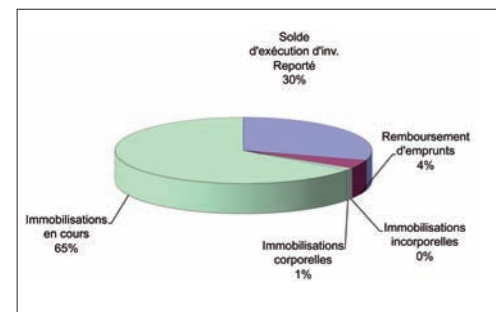
DÉPENSES	Budget 2010
Charges à caractères général	819 167,00
Charges de personnel	438 365,00
Virement à la section d'investissement	341 967,00
Opérations d'ordre entre sections	14 502,00
Autres charges et gestion courante	121 476,00
Charges financières	11 445,00
Charges exceptionnelles	4 000,00
TOTAL	1 750 922,00



Recettes de fonctionnement

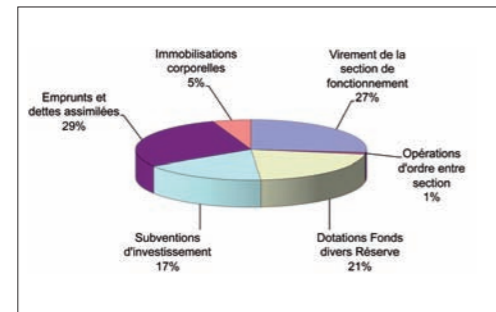
RECETTES	Budget 2010
Excédent antérieur reporté fonctionnement	445 341,00
Atténuation des charges	31 946,00
Produits des services	42 960,00
Impôts et Taxes	1 020 636,00
Dotations et participations	208 034,00
Autres produits de gestion courante	2 000,00
Produits financiers	5,00
TOTAL	1 750 922,00

Investissement : 1,3 million d'euros



Dépenses d'investissement

DÉPENSES	Budget 2010
Solde d'exécution d'inv. reporté	384 612,00
Remboursement d'emprunts	54 185,00
Immobilisations incorporelles	7 522,00
Immobilisations corporelles	8 394,00
Immobilisations en cours	835 998,00
TOTAL	1 290 711,00



Recettes d'investissement

RECETTES	Budget 2010
Virement de la section de fonctionnement	341 967,00
Opérations d'ordre entre section	14 502,00
Dotations fonds divers réserve	271 369,00
Subventions d'investissement	222 873,00
Emprunts et dettes assimilées	370 000,00
Emprunts et dettes assimilées	70 000,00
TOTAL	1 290 711,00

Travaux 2010



Dans la section Dépenses d'Investissement, le projet d'importance qui va être lancé cette année est la rénovation de la mairie.

Les travaux ont débuté le 17 mai 2010 et vont se dérouler en deux phases pour permettre la continuité du fonctionnement de la mairie :

- première tranche: extension et agrandissement de la mairie à l'arrière du bâtiment, rénovation de la salle des mariages.

- deuxième tranche: travaux à l'avant de la mairie après transfert du secrétariat dans les nouveaux bureaux, modification de l'entrée principale côté « Est » et rénovation de la façade.

Le coût de l'opération est prévu pour une somme de 450 000 euros HT avec un montant de subventions d'environ 40% :

- DGE (Etat) : 93 000 euros
- Conseil Général : 93 000 euros
- Subvention exceptionnelle de notre député : 37 500 euros
- EDF : à définir

D'autre part, des travaux d'embellissement du village ont débuté et vous avez dû remar-



quer l'aménagement d'espaces verts. La création d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 6 ans va voir le jour prochainement dans le jardinet de la maison Tremeau.

Également, pendant les vacances d'été, la cuisine du restaurant scolaire va être réaménagée afin de mieux respecter les nouvelles normes d'hygiène et la mise en conformité des chaînes de « chaud-froid » et « propre-sale ». Le coût devrait être approximativement de 13 000 euros avec l'achat de divers matériel et d'un nouveau lave-vaisselle.

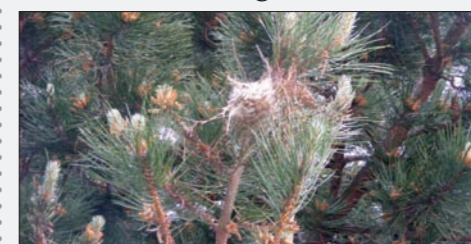
A la mi-juin, la « Salle des platanes » (maison Tremeau) sera utilisable comme salle de réunions. Des travaux d'isolation phonique, la pose de stores sont actuellement réalisés pour la somme de 6 000 euros.

Les terrains de tennis vont bénéficier d'amélioration. Pour optimiser l'utilisation des courts et pour lutter contre l'humidité derrière le mur d'entraînement, celui-ci va être démolé et reconstruit plus au « Sud ». Les grillages seront remis en état; le coût total s'élève à 13 500 euros.



Environnement

Quand la chenille descend de l'arbre: danger !



Le printemps fait éclore les nids de chenilles processionnaires sur les pins. Ces chenilles sont très dangereuses, du fait de leurs poils urticants (même à une vingtaine de centimètres), pour les personnes et aussi pour les animaux.

Chaque propriétaire ou locataire est dans l'obligation de s'en débarrasser (arrêté municipal). C'est pourquoi, chaque année, avant la fin du mois de mars, les cocons élaborés par les chenilles doivent être suppri-

més mécaniquement et incinérés.

Ces dernières années, la prolifération a été importante ; cet animal est passé du statut de « ravageur forestier » à celui de « nuisance rurale et urbaine ». Vers le mois de mai, les chenilles vont quitter leur nid, en procession l'une derrière l'autre, pour aller s'enfouir dans la terre et si vous n'avez pas éliminé les cocons, des pièges peuvent être installés sur les troncs des pins.

Pour plus de renseignements : <http://www.lyon-chenilles.com/>

Ambrosie : c'est l'affaire de tous !

L'ambrosie est une plante à l'origine d'allergies gênantes lors de sa floraison (août et septembre) responsable de rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme ou encore atteintes cutanées (urticaire, eczéma).

Alors, n'oubliez pas de l'arracher avant le 1^{er} août !

Écoles

Au regard d'une baisse des effectifs pour l'année scolaire 2010 - 2011, l'Inspection de l'Éducation Nationale a décidé au mois de février 2010, la fermeture d'une classe dans notre école élémentaire.

L'Association Indépendante des Parents d'Élèves de Seyssuel (AIPES) a organisé et fait remplir questionnaires et pétition afin de montrer son désaccord et de connaître au mieux le profil des effectifs pour les années à venir. Les résultats de ces enquêtes sont positifs et les projets immobiliers de la commune viennent renforcer le fait que cette baisse actuelle n'est pas le reflet pour les années futures. Le mois de juin et la rentrée en septembre vont être décisifs pour le maintien de la classe. Aussi, nous vous invi-

tons à inscrire vos enfants à l'école et nous vous rappelons les modalités et dates d'inscriptions dans nos écoles.

École élémentaire

Pour la prochaine rentrée scolaire, les inscriptions à l'école élémentaire, peuvent se faire auprès du directeur Monsieur BRUNET, tous les lundis de 8h30 à 17h30 et tous les autres jours d'école de 16h30 à 17h30.

Tél : 04.74.85.77.87

École maternelle

Les inscriptions se font sur rendez-vous en prenant contact auprès de la directrice : Madame OZIL

Tél : 04.74.85.51.49

Apporter le carnet de santé, le livret de famille et un justificatif de domicile.

CCAS

Le CCAS souhaite sensibiliser les seyssuellois sur la solitude de certaines personnes de notre village. Isolées, âgées ou malades, elles sont si discrètes qu'elles risquent de passer inaperçues.

Ouvrir les yeux, être attentif autour de soi, dans son quartier, rendre visite à une voisine que l'on n'a pas vu depuis longtemps, faire une course, remplir un papier administratif, partager un café, donner un coup de fil pour demander des nouvelles...voilà des gestes

ou des démarches simples, signes de notre amitié et de notre solidarité. Il suffit parfois d'un bouquet de fleurs pour illuminer une journée qui s'annonçait morose.

L'action sociale peut intervenir ponctuellement en cas de difficultés rencontrées par les familles.

Si vous, ou l'un des vôtres, avez besoin des services du CCAS (téléalarme, portage des repas...) veuillez contacter la mairie au 04.74.85.15.24.